



EXTRAIT
Du registre des décisions du bureau de la Communauté

DB 2020-053 : ARRET DE LA REGIE CANTINE

Le 9 septembre 2020, le Bureau dûment convoqué par le Président, le 3 septembre 2020, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à QUILLAN

ETAIENT PRESENTS : Francis SAVY ; Alfred VISMARA , Christian SOULA, Anthony CHANAUD, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques MAMET, Bernard VAQUIE, Mohammed ELHABCHI

EXCUSES : Jacques GALY

Il est proposé d'arrêter la régie de la cantine de Chalabre à partir du 10 septembre 2020.

La facturation des repas se fera directement par titres sous format PES ASAP.

Ainsi les parents auront la possibilité de payer par TIPI, Virement, Cheque, Espèces (auprès du trésor public mais également dans les bureaux de tabacs agréments) L'envoi se fera directement par les services de l'Etat et les relances émises sans délais par les services du Trésor Public.

Le Bureau,

Vu la délibération DB 2014.004. Créant la régie de la cantine

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
d'arrêter la régie de la cantine de Chalabre à partir du 10 septembre 2020.

Ainsi délibéré à Quillan, le 9 septembre 2020

Transmis au représentant de l'Etat, le 11/09/2020
Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché conformément à la loi, le 11/09/2020

Pour extrait conforme

